L'entreprise « ARTMA », confrontée à des difficultés de trésorerie, souhaite établir ses prévisions pour le premier trimestre 2024. Bilan au 31/12/2023 :

Actif	Montant	Passif	Montant
Frais de constitution	10 000	Capital social	700 000
Constructions	200 000	Dettes de financement	100 000
Matériel de transport	300 000	Dettes fournisseurs (2)	30 000
Mobilier de bureau	20 000	Organismes sociaux (3)	9 000
Matériel et outillage	40 000	État créditeur (4)	61 000
Stock de marchandises	160 000		
Créances clients (1)	120 000		
Banque	36 000		
Caisse	14 000		
Total	**900 000**	**Total**	**900 000**

(1) Créances réglées à 80 % en janvier et 20 % en février 2024.

(2) Dettes fournisseurs réglées à 70 % en janvier, le reste en mars.

(3) Dettes sociales payables en janvier. (4) État créditeur : TVA due 21 000 DH, reliquat d'IS 20 000 DH, le reste correspondant à la TVA facturée.

Prévisions	Janvier	Février	Mars
Chiffre d'affaires HT	80 000	100 000	140 000
Achats HT	40 000	70 000	90 000
Salaires nets	40 000	40 000	40 000
Charges sociales	8 500	8 500	8 500
Charges externes TTC	36 000	36 000	36 000

* Clients : 40 % au comptant, 30 % à 30 jours, 30 % à 60 jours. Fournisseurs : 70 % au comptant, 30 % à 60 jours. TVA 20 %.

* La TVA sur les charges externes n'est pas déductible ; ces charges sont réglées au comptant. Salaires nets réglés en fin de mois ; charges sociales réglées le mois suivant. IS de l'exercice 2023 : 20 000 DH.

* Acquisition début février 2024 d'un matériel de production de 90 000 DH HT, réglé au comptant. Augmentation de capital en numéraire de 180 000 DH en février 2024.

Travail à faire Pour le premier trimestre 2024, établir :

1) le budget des encaissements des ventes

2) le budget des encaissements général

3) le budget des décaissements des achats

4) le budget de la TVA (régime des encaissements)

5) le budget des décaissements général ;

6) le budget de trésorerie.